



Informations confidentielles

Les partenaires doivent garantir la confidentialité des informations concernant Sara Lee, en limiter l'accès aux seules personnes en ayant besoin pour leur travail, et éviter toute discussion dans des lieux publics (avions, ascenseurs) et sur des téléphones portables.

Les informations confidentielles de Sara Lee sont des faits et données qui ne peuvent être rendus publics dans la mesure où elles procurent un avantage compétitif à Sara Lee. Les informations confidentielles recouvrent les accords commerciaux, les brevets, informations financières, nouveaux produits ou plans marketing, idées de recherche et développement, processus de fabrication, informations concernant les salariés, informations sur des investissements, acquisitions ou ventes potentiels. La protection de ces informations reste de mise même après avoir cessé toute relation commerciale.

Sara Lee respecte et protège toute information confidentielle de ses partenaires.

Concurrence Loyale et Antitrust

Sara Lee souhaite une concurrence libre, ouverte, loyale et obéit strictement aux conditions d'une concurrence loyale en totale conformité avec les lois antitrust américaines, les lois européennes et toute loi équivalente dans les autres pays où Sara Lee a des activités.

Les partenaires doivent être en conformité avec les lois et règlements concernant la libre concurrence et l'antitrust.

Exactitude des rapports financiers

Les partenaires doivent s'assurer de la fiabilité de leurs informations financières.

Les partenaires doivent garantir l'exactitude et l'exhaustivité de leurs enregistrements comptables dans tous les domaines de reporting. Tous les rapports

financiers et opérationnels doivent refléter de manière exacte les transactions, paiements et événements, et se conformer aux principes comptables en vigueur ainsi qu'aux règles de contrôle interne et être conformes aux exigences que Sara Lee fait connaître à ses partenaires.

Autres Exigences Légales

Les partenaires doivent être en conformité avec les lois et règlements en vigueur pour ce qui n'est pas défini dans ces standards, à savoir toute la législation et réglementation applicable, qu'elle soit nationale, ou autre : codes, réglementation, accords, traités locaux et nationaux.

Communication

Les partenaires doivent prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les Principes de Déontologie Globale de Sara Lee sont communiqués à tous leurs salariés et à leurs propres partenaires et qu'ils sont compris et acceptés.

Surveillance et Conformité

Les partenaires doivent immédiatement informer Sara Lee de toute pratique non-conforme à ces Standards qui viendrait à leur connaissance, qu'elle concerne leur société, leurs salariés ou leurs propres partenaires. Ils doivent en pareil cas prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Les partenaires sont informés que Sara Lee est susceptible de réaliser des audits pour vérifier leur conformité avec ces Principes de Déontologie, ces audits pouvant être effectués en interne et/ou par des sociétés indépendantes.

Nos Attentes

Les attentes de Sara Lee envers l'ensemble des partenaires sont simples : appliquer les Principes de Déontologie de Sara Lee et agir de façon appropriée. Tous les salariés de Sara Lee font du Test du Miroir leur référence. Nous encourageons nos fournisseurs à l'utiliser également.

Le non respect de ces Principes de Déontologie par un partenaire peut conduire à la cessation des relations commerciales avec Sara Lee.



?

Notre
TEST DU MIROIR

Est-ce **Légal** ?

Qu'en **Penseront** les autres ?

Est-ce **Juste** ?

Faites ce qui est juste tout simplement !

?



Principes de Déontologie Globale pour les Partenaires de Sara Lee

Questions ou Commentaires

Sara Lee encourage fortement tout partenaire témoin d'une violation de la loi ou des Principes de Déontologie par un salarié de Sara Lee ou par un autre partenaire, à contacter immédiatement le représentant du comité des Principes de Déontologie de Sara Lee. Contactez la ligne Ressource au : **0800-91-8311** ou **001-312-345-5715**, ou envoyez un e-mail à Business.Practices@saralee.com.

En Résumé, nous attendons de nos partenaires :

1. qu'ils se conforment à la loi
2. qu'ils fassent ce qui est juste
3. qu'ils nous informent rapidement de tout risque de pratique commerciale non conforme à nos valeurs.

Respecter ces engagements contribue à la réussite de Sara Lee et de tous ses partenaires commerciaux.



Copyright 2008



Sara Lee souhaite avoir des relations commerciales avec des partenaires, notamment fournisseurs, sous traitants, joint venture, agents, distributeurs et consultants, qui démontrent et appliquent un comportement éthique exemplaire.

Les Principes de Déontologie Globale pour les Partenaires de Sara Lee ont été établis pour définir les exigences minimales de Sara Lee vis-à-vis de ses partenaires.



Qualité et Sécurité des Produits

Sara Lee a la responsabilité fondamentale de s'assurer que les consommateurs peuvent avoir confiance dans la sécurité et la qualité de ses produits.

Les partenaires se doivent de proposer des services et/ou des produits qui satisfassent toutes les normes gouvernementales en vigueur en terme de qualité et sécurité. Tout élément affectant la sécurité des produits doit être reporté immédiatement au management de Sara Lee.

Pratiques vis-à-vis des salariés

Sara Lee s'engage à traiter tous ses salariés équitablement, avec respect et dignité. Nous souhaitons donc avoir des relations commerciales avec des partenaires qui partagent cet engagement et exigeons de leur part

d'être en conformité avec l'ensemble des lois qui régissent l'emploi et de respecter les droits humains fondamentaux. Nous attendons notamment :

- **Travail des enfants** - Nos partenaires ne doivent pas embaucher des personnes n'ayant pas atteint l'âge défini par la loi du pays où ils opèrent. En tout état de cause, l'âge minimum est de 15 ans, excepté pour des acteurs et mannequins engagés à des fins publicitaires qui sont protégés par les lois les concernant.
- **Rémunération** - Nos partenaires doivent au minimum être en conformité avec la législation applicable, en particulier en matière de respect des salaires minima et horaires de travail.
- **Discrimination** - Nos partenaires ne doivent pratiquer aucune discrimination basée sur le physique des personnes et leurs croyances religieuses. Sara Lee donnera la préférence aux partenaires qui offrent les mêmes opportunités de carrière à tous leurs salariés.
- **Travail forcé** - Nos partenaires ne doivent pas avoir recours à des travailleurs forcés (prisonniers), tous doivent en effet être consentants. Ainsi, la servitude et le travail rendu obligatoire par reconnaissance de dette sont prohibés.
- **Liberté du droit d'association et syndical** - Nos partenaires doivent respecter le droit des salariés à exercer leur liberté d'association. De même, ils doivent reconnaître les droits de leurs salariés à choisir ou non une représentation syndicale.
- **Hygiène et Sécurité** - Nos partenaires doivent garantir un environnement de travail sain et sûr pour leurs salariés. Cette disposition s'applique également aux dortoirs, restaurants ou cantines quand ils existent.
- **Harcèlement et abus** - Nos partenaires ne doivent soumettre leurs salariés à aucune forme de harcèlement - physique, verbal, sexuel, ou moral - ni user de châtiment physique ou corporel.
- **Horaires de travail** - Nos partenaires doivent être en conformité avec toutes les lois et réglementations en vigueur concernant les horaires de travail



Environnement

Sara Lee souhaite avoir des relations commerciales avec des partenaires qui partagent son engagement à protéger l'environnement partout dans le monde.

Nos partenaires doivent être en conformité avec toutes les lois et réglementations en vigueur, développer et appliquer les plans et programmes correctifs qui s'imposent en cas de manquement à ces obligations.

Sara Lee privilégiera les relations commerciales avec les partenaires qui chercheront à diminuer le recours aux ressources non renouvelables, à limiter les déchets et favoriser le recyclage et à minimiser l'impact de leur activité sur l'environnement.

Conflits d'intérêts

Sara Lee attend que les décisions commerciales soient prises dans le meilleur intérêt de la société. Toute situation qui crée ou semble créer un conflit entre des intérêts personnels et ceux de Sara Lee doit être évitée.

Il peut y avoir conflit d'intérêt lorsque l'on fait des affaires avec une société appartenant partiellement ou totalement à un salarié de Sara Lee, des membres de sa famille ou des amis proches.

Les partenaires doivent révéler toute source avérée ou potentielle de conflit d'intérêt au management de Sara Lee.

Contre la corruption

Sara Lee se conforme strictement à toutes les lois locales et américaines applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris le « Foreign Corrupt Practices Act », et exige de ses partenaires d'agir de la même façon.

Les partenaires ne doivent pas payer des pots de vin ou adopter des pratiques illégales dans le but de satisfaire les intérêts de Sara Lee. Ceci concerne, directement ou indirectement, l'offre ou la promesse d'argent ou de biens de valeur à des administrations locales, des partis politiques ou des candidats, ou des représentants officiels d'organismes internationaux (comme l'Union Européenne ou la Banque Mondiale) dans le but d'influencer leurs décisions en faveur de Sara Lee pour obtenir ou conserver un marché ou bien pour garantir un avantage commercial indu.

Cadeaux, Faveurs et Invitations

Cadeaux, faveurs et invitations ne sont pas nécessaires pour traiter des affaires avec Sara Lee et peuvent mener à des conflits d'intérêt.

Dans beaucoup d'industries et de pays, cadeaux, faveurs et invitations sont fréquents pour renforcer les relations d'affaires. Partout dans le monde, un principe est clair et partagé : aucun cadeau, faveur ou invitation ne doit être proposé ou accepté si cela force ou semble forcer celui qui le reçoit à une obligation ultérieure.

Cadeaux et invitations peuvent être autorisés s'ils restent raisonnables et s'inscrivent dans le cadre de relations commerciales régulières, et à la condition de respecter la loi ou la politique de Sara Lee. Les collaborateurs de Sara Lee ne peuvent accepter de cadeaux, faveurs ou invitations d'une valeur supérieure à 250 USD par an de la part d'une même société. Dans certains cas, une entité Sara Lee pourra même avoir une limite plus basse. La politique Sara Lee interdit expressément à ses salariés les situations suivantes:

- La sollicitation ou la demande de cadeaux personnels, faveurs, invitations ou services.
- D'exploiter leur position pour solliciter des tiers, y compris des institutions financières, et obtenir à titre individuel des prix, prêts ou conditions préférentiels.
- D'accepter des pots de vin.
- De recevoir de l'argent liquide ou équivalent.
- D'accepter des cadeaux ou invitations somptueux ou excessifs.
- D'accepter des invitations dans des clubs ou organisations qui exercent une discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la nationalité, la religion ou l'orientation sexuelle.
- Les invitations dans des établissements à caractère sexuel, tels que des « clubs d'hommes », des bars de strip-tease ou maisons closes.
- Les activités faisant courir un risque sur leur intégrité physique.

